

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 15

DATE D'AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 2 juin 2025

SEANCE DU 6 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés :

Mr OTEIZA Ramuntxo a été élu secrétaire.

Délibération N° 2025-03-02 : Adhésion mission Archives

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64) propose une prestation d'accompagnement à la gestion des archives (papier et numériques) à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

Quatre types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3) ; accompagnement dans la gestion des données en préalable à l'archivage électronique (mission 4 – classement des archives papier pré-requis).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation,

L'organe délibérant,

- DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} juin 2025 à la Mission Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- AUTORISE le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

